

Le Mont, 08 juin 2020

A Mesdames et Messieurs les membres
du Conseil communal
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ici votre convocation aux prochaines **Séances du Conseil Communal**. Comme vous en avez été informés, le Bureau a décidé d'organiser l'ordre du jour sur deux soirées compte tenu du nombre d'objets. **Celles-ci auront lieu les lundi 22 et 29 juin 2020, 20h15** à la **Salle de gym du Mottier***.

Ordre du jour du 22 juin 2020

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10.02.2020
3. Démission de Madame Stéphanie Michlig-Gonzalez
4. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil Monsieur Jean-Pierre Moser
5. Remplacement de Monsieur Remo Suter (Mont Citoyen) à la Commission des Finances
6. Vote sur le préavis 01/2020 – Réponse de la Municipalité au postulat de l'Entente montaine "Pour Une Municipalité composée de cinq membres dès la législature 2021-2026"
7. Réponse au postulat "Un refuge en bois pour une commune forestière"
8. Postulat EM - Monsieur Jean-Pascal Blanc " Pour un plan canicule communal au Mont-sur-Lausanne "
9. Postulat MC – Monsieur Michel Gaillard " Pour une VAE du travail des élus "
10. Interpellation - Monsieur Jean-Charles Fresquet, PLR, sur " la redistribution des jetons de présence des conseils annulés "
11. Communications de la Municipalité
12. Communications du Président et du Bureau
13. Propositions individuelles et divers

Ordre du jour du 29 juin 2020

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Préavis 03/2019 – Gestion 2019
3. Préavis 04/2019 – Comptes 2019
4. Préavis 05/2020 – Route de Lausanne, aval Verger (tronçon chemin du chêne - route de Lausanne 65) – Mise en conformité des collecteurs
5. Election du Bureau du Conseil et Présidence
6. Communications de la Municipalité
7. Communications du Président et du Bureau
8. Propositions individuelles et divers
9. Passation de pouvoir et mots de la Présidence

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 10 février 2020 ainsi que les rapports de commissions sont pour la plupart d'ores-et-déjà disponibles dans l'espace réservé du site de la Commune. Le rapport concernant le préavis 5/2020 sera disponible quant à lui, dès lundi 22 juin 2020 à 12h00.

En vous priant de bien vouloir prendre encore note des informations complémentaires ci-dessous*, nous nous réjouissons de vous retrouver à l'occasion de ces 2 séances et vous prions de croire, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil Communal



* En accord avec les règles et exigences (à ce jour) de l'Office fédéral de la santé publique en matière de distance physique, c'est donc la salle de gym du Mottier qui accueillera nos travaux. Cette salle est en effet actuellement la seule salle du Mont permettant de réunir autant de monde en respectant les 4m²/personne imposés par l'OFSP.

Un plan de protection pour ces 2 séances a été élaboré par la Commune et validé par Mme Schumacher-Petoud, Préfet du district de Lausanne.

Vous êtes donc priés de **vous présenter un peu en avance** afin de pouvoir entrer un à un dans la salle, en vous désinfectant les mains à l'entrée, puis de rejoindre la première place disponible en partant du 1^{er} rang (proche de la tribune présidentielle) et de remplir ensuite, en fonction de votre arrivée, les rangs en redescendant. Il n'y aura donc pas de places réservées pour les différents groupes.

A noter également pour celles et ceux qui utilisent un ordinateur pour ces séances du Conseil, qu'il n'y aura pas de possibilité de brancher ces appareils sur le secteur et qu'aucun WIFI ne sera disponible dans la salle du Mottier. Venez donc avec des ordinateurs aux batteries bien chargées et les documents utiles pour ces séances déjà téléchargés sur ces machines, ou alors vous connecter sur le réseau 4G en utilisant vos propres cartes SIM.

Copie : Secrétariat municipal